



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 002135 / MEJ

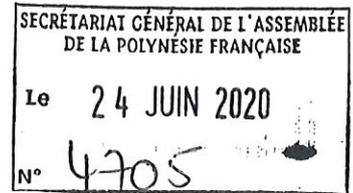
*La Ministre*

Papeete, le 19 JUIN 2020

à

**Madame Eliane TEVAHITUA**

**Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française**



**Objet** : Votre question écrite relative à l'exposition des élèves du lycée de Tairapu Nui et de son personnel aux épandages de produits phytosanitaires émanant d'une exploitation agricole mitoyenne à l'établissement.

**Réf.** : V/Lettre n° 207/2019/GTH/CAB/ET/et du 4 octobre 2019

Madame la Représentante,

Votre courrier du 4 octobre 2019 a retenu toute mon attention. Je porte à votre connaissance les éléments de réponse à votre questionnement sur les épandages de produits phytosanitaires émanant d'une exploitation agricole mitoyenne au lycée de Tairapu Nui.

Plusieurs courriers émanant d'une délégation syndicale conjointe (agents et professeurs du lycée) à l'attention des Ministres de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de l'agriculture ont été rédigés et envoyés afin d'alerter sur une éventuelle nocivité de l'épandage de produits phytosanitaires réalisé par l'exploitation agricole qui jouxte le lycée. Ces courriers datent du 18 octobre 2018.

En suivant, sans que la nocivité des produits ait été démontrée et en l'absence de dispositions réglementaires locales qui encadrent l'épandage à proximité des établissements publics et zones résidentielles, l'épandage a été décalé par précaution en fin de semaine, le vendredi du fait de la présence restreinte des élèves. Devant l'insatisfaction des usagers du lycée, cet épandage a été réalisé le mercredi après-midi lorsque le lycée ne recevait presque plus d'élèves. Devant l'insistance conjointe de la direction de l'établissement, des personnels et des usagers avec l'appui des autorités de tutelle, l'épandage ne se fait plus en semaine mais le week-end.

Tels sont les éléments de réponse que je puis vous apporter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Christelle LEHARTEL  
